

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du vendredi 04 novembre 2022

<p>Date de la convocation 28/10/2022</p> <p>Date d'affichage 28/10/2022</p> <p>Membres :</p> <p>En Exercice : 15</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 14</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i></p> <p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY</p> <p>Représenté(e)s : Thomas LAMOTTE par Marie-Laure CAMBOULAS, Guillaume POUJOL par Sébastien CAYSSIALS, Françoise VIAROUGE par Véronique FILHOL</p> <p>Excusé(e)s : Thibault CAMMAN</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS</p>
---	--

Objet: CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX - DE_20221104_002

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le zonage de la carte communale de Roussennac

Vu l'engagement de Madame et Monsieur Stouff représentant le Gaec Stouff-Ginestet,

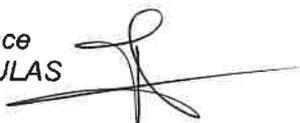
Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre au Gaec Stouff-Ginestet les terrains communaux cadastrés section B n° 1050, 1096, 1097 situés en zone agricole, d'une superficie totale de 3h40a au prix de 17 0000 € et un bois encadastré section A n°475 d'une surface de 1715 m² au prix de 150 €, soit un prix total pour l'ensemble des parcelles de 17 150 €. Une close dans l'acte notarié permettra à la commune de Roussennac de bénéficier de la vente de peupliers lors de leur abattement par un professionnel.

Les frais de notaire pour la rédaction de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Acte rendu exécutoireAprès dépôt en Sous-Préfecture
le 05 novembre 2022
et publication ou notification
le 05 novembre 2022Roussennac, le 05 novembre 2022.
Pour extrait conforme.La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS

Le Maire
Sébastien CAYSSIALS


Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue Date de réception de l'AR: 05/11/2022 012-211202064-20221104-DE_20221104_002-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - 📧 : roussennac.mairie@wanadoo.fr